

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD158

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« qui peut atteindre »

le mot :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.